Mention d'information DPOSAQ-2020-10L

« Gestion des contentieux issus de la relation contractuelle du personnel de la MSA Sud Aquitaine »

La Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « gestion des contentieux issus de la relation contractuelle du personnel de la MSA Sud Aquitaine » dont la finalité est de s'assurer que les contentieux qui pourraient naître de la relation contractuelle entre un salarié et l'employeur MSA SAQ sont gérés conformément aux dispositions légales.

Ce traitement a pour objectif de :

- s'assurer que les droits et obligations incombant à chacune des parties en matière contentieuse sont respectés.

La base légale de ce traitement est l'obligation légale.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- les données d'identification.
- la vie personnelle,
- la vie professionnelle,
- les informations d'ordre économique et financier,
- les données de connexion.

Les données sont conservées, par la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine, pendant la durée du contrat de travail et six ans après la rupture du contrat de travail sauf si le contentieux est toujours en cours.

L'accès aux informations est réservé :

- aux collaborateurs du service des ressources humaines de la MSA Sud Aquitaine identifiés pour gérer les contentieux,
- à l'équipe de direction de la MSA Sud Aquitaine,
- aux avocats mandatés par la MSA Sud Aquitaine pour les représenter devant les iuridictions.
- éventuellement aux experts désignés par le tribunal,
- à l'organisme assureur lorsqu'il s'agit d'une action de recours pour faute inexcusable de l'employeur. Dans ce cas, l'organisme assureur ne détient qu'une partie des informations (identité des parties, jugements, conséquences).

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent.

Les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO). Compte tenu du motif obligatoire que revêt ce traitement, les droits d'opposition et à la portabilité ne s'appliquent pas.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) -3, Place de Fontenoy TSA -80715 - 75334 PARIS CEDEX07